



## Droit de garde en cas de demenagement

Par **caramelle**, le **03/02/2008** à **17:13**

Bonjour, en cours de divorce depuis juin 07, j'ai obtenu la garde de mon fils âgé de 3 ans en novembre 2007, le père exerce son droit de garde un week-end sur deux plus la moitié des vacances. Le divorce sera prononcé courant avril. Nous avons la possibilité de déménager pour suivre mon ami pour cause professionnelle à 280 km. Puis-je perdre mon droit de garde sachant que son père ne l'a pas souhaité au début ?  
Merci de vos réponses.  
Cordialement

Par **jeetendra**, le **03/02/2008** à **17:33**

bonsoir, pourquoi voulez-vous perdre votre droit de garde puisque le juge aux affaires familiales vous l'a accordé, peu importe la distance, par contre veuillez au respect du droit de visite et d'hébergement vu la distance pour ne pas être embêté par votre ex-mari, cordialement